

Si vous êtes locataire, merci de prendre connaissance de cet avis et de le faire suivre à votre propriétaire.

Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Remplacement des entrées de service en plomb sur l'avenue Millen, entre la rue Legendre Est et l'avenue Émile-Journault

Éliminer le plomb d'ici 2030

Certains bâtiments de la Ville de Montréal sont alimentés par une entrée de service en plomb. L'entrée de service est la conduite d'eau qui relie votre bâtiment au réseau public. Elle est constituée d'une partie publique (sous la rue) et d'une partie privée qui vous appartient (sous votre propriété). Bien que l'eau potable distribuée sur le territoire de la Ville est d'excellente qualité, lorsque la tuyauterie est en plomb, elle peut libérer du plomb dans l'eau. Remplacer les entrées de service est le meilleur moyen de réduire l'exposition des citoyens au plomb dans l'eau.

C'est pourquoi la Ville de Montréal déploie son plan d'action pour éliminer toutes les entrées de service en plomb sur le domaine public d'ici 2030.

Toutes les entrées de service d'eau potable ne sont pas en plomb. Pour savoir si votre bâtiment est touché, consultez ville.montreal.qc.ca/plomb ou faites les vérifications indiquées au verso de cet avis.

TYPE DE BÂTIMENTS AYANT POTENTIELLEMENT DES ENTRÉES EN PLOMB

Ces types de bâtiments **pourraient** avoir une entrée de service en plomb :

- Bâtiment construit entre les années 1940 et 1950, communément appelé « maison d'après-guerre » (Wartime Housing).
- Bâtiment de huit logements et moins construit avant 1970.

Travaux à venir – portion publique

Cette année, des travaux sont planifiés pour remplacer les entrées de service en plomb de la partie publique sur l'avenue Millen, entre la rue Legendre Est et l'avenue Émile-Journault.

Les détails et la durée des travaux vous seront communiqués par un avis qui sera envoyé environ cinq jours avant leur début.

Bien que ces travaux soient inscrits à notre planification annuelle, des imprévus pourraient les retarder ou même les annuler.

Portion privée – Propriétaires

Si l'entrée de service est en plomb sur la portion privée, la Ville recommande aux propriétaires de la remplacer. Ces travaux devront être réalisés aux frais du propriétaire par l'entrepreneur de son choix. Il est recommandé de demander une soumission auprès d'au moins trois entrepreneurs accrédités. L'entrepreneur de la Ville est le seul à pouvoir accéder à son chantier, aucun entrepreneur externe ne peut travailler dans son chantier durant les travaux.

Un permis peut être requis pour procéder au remplacement de votre entrée de service. Pour savoir comment obtenir un permis, vous devez communiquer avec le bureau des permis et inspections de votre arrondissement. Contactez le 311 pour vous informer.

INFO-TRAVAUX



Renseignements



514 872-3777, du lundi au vendredi, de 8 h30 à 20 h30 ou le samedi et dimanche, de 9 h à 17 h.



Pour signaler à tout autre moment une situation nécessitant une intervention rapide et prioritaire, composez le 311.



info-travaux@ville.montreal.qc.ca



ville.montreal.qc.ca/chantiers
ville.montreal.qc.ca/plomb

COMMENT VÉRIFIER SI VOTRE ENTRÉE DE SERVICE EST EN PLOMB

1. À l'intérieur de votre maison

Trouvez la vanne d'entrée d'eau et observez le tuyau. S'il est en plomb :

1. il sera de couleur grise;
2. il ne produira aucune résonance si on le frappe;
3. il laissera des marques métalliques lorsqu'on le gratte;
4. il n'attirera pas un aimant.

2. À l'extérieur de votre maison

La présence d'entrée de service en plomb peut être constatée de façon visuelle lors d'une excavation. Au moment des travaux dans votre rue, quand la Ville creusera, vous serez avisé du matériau présent dans l'excavation suite à l'inspection visuelle.

COVID-19

La reprise des chantiers s'inscrit dans le cadre du plan de réouverture de différents secteurs économiques élaboré par le gouvernement du Québec et est déployé dans le respect des conditions de prévention recommandées par les autorités de santé publique du Québec.